

**COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES ACTIVITES
CYCLISTES**

Réunion du 21 Mars 2018

Présents :

BADET	Sylvie	ES Gervais Lilas
DEROUBAIS	Dominique	ACCTB Sevrans
ROY	Patrick	ES Stains
TRAVAILLE	Jean-Paul	SE Pavillons-Sous-Bois
TURGIS	Robert	Ufolep 93

Excusés :

GUEGUEN	Eric	US Gazélec
LEBOUCQ	Bernard	USM Gagny
PLUMAIN	Patrice	ES Gervais-Lilas
VERDIER	Jean-Pierre	USM Gagny

**Début de séance 18h00
Secrétaire de séance Roy Patrick**

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu CDT du 14 / 02 / 2018
2. Point sur les affiliations et licences 2017/2018
3. Calendrier 2018
4. Ouverture des courses UFOLEP aux autres Fédérations
5. Demande de descente de catégorie
6. Informations et questions diverses

Point 1 : Validation du compte rendu de la CTD du 14 Février 2018 :

Le compte rendu est validé.

Point 2 : Point sur les affiliations et licences 2017/2018 :

Pas d'évolution sur le nombre de licenciés.

92 licences délivrées dont 86 licences pour la pratique sportive .

Point 3 : Calendrier 2018 :

3 épreuves sont programmées (SE Pavillons-sous-bois, ACCTB Sevrans, ES Stains)

Point 4 : Ouvertures des courses UFOLEP aux licenciés des autres Fédérations :

a / Il n'y a pas de notion de limite à la participation des coureurs non UFOLEP au règlement national .

b / Equivalence des catégories :

Règlement national (fiche 10 bis) :

UFOLEP	FFC	FSGT	FFCT	TRIATHLETE
1	R3 (50 points max) Pass open	2		
2	D1 et D2	3		
3	D3 et D4	4 / 5 / 6	Vélo sport	Sauf Elite
GSa (4a) GSb (4b)				

Choix de la CTD 93 (identique à la CTD 77) :

UFOLEP	FFC	FSGT	FFCT	TRIATHLETE
1	R3 (50 pts max) Pass open D1	2		
2	D2	3		
3	D3 et D4	4 / 5 / 6	Vélo sport	Sauf Elite
GSa (4a) GSb (4b)				

Notas :

- * Faire courir les D1 en 1^{ère} UFOLEP peut permettre de gonfler l'importance des pelotons.
- * Question : quelle sera la décision des autres comités IDF ?
- * Tout licencié « PASS OPEN » sera engagé en 1^{ère} UFOLEP

Tarifications des engagements :

- a / Les engagements des coureurs non licenciés UFOLEP seront majorés de 30% par rapport à l'engagement sur place .
- b / Les tarifs conseillés par la CTD 93 pour 2018 sont :
 - 5 Euros par avance
 - 7 Euros sur place
 - 10 Euros pour les licenciés non UFOLEP
- c / Les clubs restent libre de définir les tarifs des engagements mais doivent respecter la règle des 30% .

Point 5 : Demande de descente de catégorie :

La demande effectuée par le licencié ARBEY Eric du « SEP » de descendre de 2^{ème} en 3^{ème} catégorie est validée par la commission .

Point 6 : Questions diverses :

a / La proposition faite par le Département 93 de modifier les appellations GSa et GSb en 4a et 4b qui deviendront donc de véritables catégories de valeurs a été acceptée au niveau national.

b / CNDS :

Les dotations sont en forte diminution, les demandes administratives se compliquent et les projets très restrictifs .

Conclusion : Les clubs bénéficiaires de subventions seront peu nombreux .

PROCHAINE REUNION LE 23 MAI 2018 A 18h00